

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

neodisher IS

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

Dr. Weigert (Schweiz) AG  
General-Guisan-Strasse 6  
CH-6300 Zug  
No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10  
No. Fax +41 (0) 41 229 40 13  
www.drweigert.ch

#### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

#### Fabricant:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG  
Mühlenhagen 85  
20539 Hamburg  
No. de téléphone +49 40 789 60 0  
No. Fax +49 40 789 60 120  
www.drweigert.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\*

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1 H290

Acute Tox. 3 H311

Acute Tox. 4 H332

Skin Corr. 1 H314

Eye Dam. 1 H318

Acute Tox. 3 H301

Voie d'exposition: dermale

Voie d'exposition: par inhalation

Voie d'exposition: orale

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger \*\*\*

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23



## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger \*\*\*

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.  
H332 Nocif par inhalation.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

## Conseils de prudence \*\*\*

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient \*\*\* cumenesulphonic acid; fluorure d'hydrogène; fluorure d'ammonium; bifluorure d'ammonium

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux \*\*\*

##### acide citrique

No. CAS 77-92-9  
No. EINECS 201-069-1  
Numéro 01-2119457026-42  
d'enregistrement  
Concentration >= 10 < 25 %  
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Eye Irrit. 2 H319  
STOT SE 3 H335

##### bifluorure d'ammonium

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23

No. CAS 1341-49-7  
No. EINECS 215-676-4  
Numéro d'enregistrement 01-2119489180-38  
Concentration  $\geq 10$  < 25 %  
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Acute Tox. 3 H301  
Skin Corr. 1B H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)  
Eye Irrit. 2 H319  $\geq 0,1 < 1$  %  
Skin Corr. 1B H314  $\geq 1$  %  
Skin Irrit. 2 H315  $\geq 0,1 < 1$  %

## cumenesulphonic acid

No. CAS 16066-35-6  
No. EINECS 240-210-1  
Numéro d'enregistrement 01-2119538809-24  
Concentration  $\geq 1$  < 10 %  
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Skin Corr. 1C H314  
Eye Dam. 1 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)  
Skin Irrit. 2 H315  $\geq 1 \leq 20$  %  
Eye Dam. 1 H318  $\geq 1 \leq 20$  %

## agents de surface non ioniques

No. CAS 68439-51-0  
Concentration  $\geq 1$  < 10 %  
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Aquatic Chronic 3 H412

## fluorure d'hydrogène

No. CAS 7664-39-3  
No. EINECS 231-634-8  
Concentration  $\geq 1$  < 7 %  
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Acute Tox. 1 H310  
Acute Tox. 2 H300  
Acute Tox. 2 H330  
Skin Corr. 1A H314

## fluorure d'ammonium

No. CAS 12125-01-8  
No. EINECS 235-185-9  
Concentration  $\geq 1$  < 10 %  
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Acute Tox. 3 H301  
Acute Tox. 3 H311  
Acute Tox. 3 H331

## Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Traitement de la peau et des muqueuses avec des antihistaminiques et des corticoïdes.

#### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

#### En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Traitement

Surveillance médicale de 48 heures minimum.

#### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Acide fluorhydrique (HF); Ammoniac (NH<sub>3</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Conserver le récipient bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > -15 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas utiliser de récipient en verre. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Prévoir un sol résistant aux acides.

#### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 6.1D Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 / toxiques ou à effet chronique

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

fluorure d'hydrogène

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	0,83	mg/m <sup>3</sup>	1	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1,66	mg/m <sup>3</sup>	2	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: B SSc; AW & Haut & Auge, KnochenKT; HSE, NIOSH, OSHA

## fluorure d'hydrogène

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	1,5	mg/m <sup>3</sup>	1,8	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2,5	mg/m <sup>3</sup>	3	ppm(V)

## Acide citrique anhydre

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	2	mg/m <sup>3</sup>		
Valeur limite à courte terme	4	mg/m <sup>3</sup>		

Remarque: SSc; AW Reizung

## Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir une douche de secours à disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

### Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation	Contact permanent avec les mains		
Matériau approprié	néoprène		
Épaisseur du gant	>=	0,65	mm
Temps de pénétration	>	480	
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,4	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	butyle		
Épaisseur du gant	>=	0,7	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains		
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,11	mm

La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État de la matière** liquide  
**Couleur** brun clair  
**Odeur** caractéristique

**Point de fusion**  
Remarque non déterminé

**Point de congélation**  
Remarque non déterminé

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**  
Remarque non déterminé

**inflammabilité**  
évaluation Non applicable

**Limite inférieure et supérieure d'explosion**  
Remarque Non applicable

**Point d'éclair**  
Remarque Non applicable

**Température d'inflammabilité**  
Remarque Non applicable

**température de décomposition**  
Remarque  
Remarque non déterminé

**valeur pH**  
Valeur env. 1,5  
température 20 °C  
Valeur 2  
Concentration/H2O 5 %  
température 20 °C  
Valeur 3  
Concentration/H2O 2 %  
température 20 °C

**Viscosité**  
Remarque non déterminé

**solubilité(s)**  
Remarque non déterminé

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**  
Remarque non déterminé

**Pression de vapeur**  
Remarque non déterminé

**Densité et/ou densité relative**  
Valeur 1,19 g/cm<sup>3</sup>  
température 20 °C

**Densité de vapeur relative**  
Remarque non déterminé

## 9.2. Autres informations

**La limite de l'odeur**  
Remarque non déterminé

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23

## Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

## Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

## propriétés explosives

évaluation non

## Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

## Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les lessives alcalines. Réagit au contact de différents métaux.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

produits de décomposition responsables du danger: Fluorure d'hydrogène

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE	50	à	300	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)			

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### agents de surface non ioniques

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	84/449, B.1 CEE		

##### acide citrique

Espèces	rat		
DL50		11700	mg/kg

##### acide citrique

Espèces	souris		
DL50		5040	mg/kg

##### cumenesulphonic acid

Espèces	rat		
DL50	=	1410	mg/kg
Source	ECHA		

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23

## fluorure d'ammonium

Espèces rat (mâle)  
DL50 148,5 mg/g  
Source ECHA

## bifluorure d'ammonium

Espèces rat  
DL50 130 mg/kg  
Source ECHA

## Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE 200 à 1000 mg/kg  
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

## Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

### agents de surface non ioniques

Espèces rat  
DL50 > 5000 mg/kg

## Toxicité aiguë par inhalation

ATE 27 mg/l  
Administration/Forme Vapeurs  
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)  
ATE 2,5 mg/l  
Administration/Forme Poussières/Brouillards  
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

## Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

### fluorure d'hydrogène

Espèces rat  
CL 50 1300 ppm(V)  
Durée d'exposition 30 min  
Source ECHA

### fluorure d'ammonium

Espèces Rat (mâle / femelle)  
1000 mg/m³  
Source ECHA

## Corrosion/irritation cutanée

évaluation Corrosif

## Corrosion/irritation cutanée (Composants)

### cumenesulphonic acid

Espèces lapin  
Durée d'exposition >= 4 h  
Période d'observation 7 Days  
évaluation Corrosif  
méthode OCDE 404  
Source ECHA

### fluorure d'hydrogène

Espèces lapin  
Durée d'exposition 4 h  
Période d'observation 14 Days  
évaluation Corrosif  
méthode OCDE 404  
Source ECHA

## lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23

## **lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**

### **cumenesulphonic acid**

Espèces	Oeil de lapin
Durée d'exposition	30 s
Période d'observation	14 Days
évaluation	Corrosif
Source	ECHA

### **sensibilisation**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Mutagénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour la reproduction**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancérogénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

#### **Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Expériences issues de la pratique**

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

### **Autres données**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Indications générales**

non déterminé

#### **Toxicité pour les poissons (Composants)**

##### **agents de surface non ioniques**

Espèces	guppy (Poecilia reticulata)			
CL 50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23

méthode OCDE 203

## acide citrique

Espèces cyprins dorés (*Leuciscus idus*)  
CL 50 440 à 706 mg/l  
Durée d'exposition 96 h

## cumenesulphonic acid

Espèces cyprins dorés (*Leuciscus idus*)  
CL 50 = 325 mg/l  
Durée d'exposition 96 h  
méthode OCDE 203  
Source ECHA

## bifluorure d'ammonium

Espèces *Salmo gairdneri*  
CL 50 422 mg/l  
Durée d'exposition 96 h

## Toxicité pour les daphnies (Composants)

### agents de surface non ioniques

Espèces *Daphnia magna*  
CE50 1 à 10 mg/l  
Durée d'exposition 48 h  
méthode OCDE 202

### acide citrique

Espèces *Daphnia magna*  
CE50 120 mg/l  
Durée d'exposition 72 h

### cumenesulphonic acid

Espèces *Daphnia magna*  
CE50 = 100 mg/l  
Durée d'exposition 48 h  
méthode OCDE 202  
Source ECHA

### bifluorure d'ammonium

Espèces *Daphnia magna*  
CE50 10 à 49 mg/l  
Source ECHA

## Toxicité pour les algues (Composants)

### agents de surface non ioniques

Espèces *Scenedesmus subspicatus*  
CE50 1 à 10 mg/l  
Durée d'exposition 72 h  
méthode OCDE 201

### cumenesulphonic acid

Espèces *Selenastrum capricornutum*  
CE50 73 mg/l  
Durée d'exposition 72 h  
méthode OCDE 201  
Source ECHA

### bifluorure d'ammonium

Espèces *Skeletonema costatum*  
CE50 = 81 mg/l  
Source ECHA

## Toxicité pour les bactéries (Composants)

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23

## agents de surface non ioniques

Espèces	Pseudomonas putida	
CE 0	> 100	mg/l
méthode	OCDE 209	

## cumenesulphonic acid

Espèces	boue activée	
CE 10	580	mg/l
Durée d'exposition	3	h
Source	ECHA	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

### Biodégradabilité (Composants)

#### agents de surface non ioniques

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)

#### cumenesulphonic acid

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)  
Source ECHA

### La dégradabilité facile (Composants)

acide citrique

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE	18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
Code de déchets CEE	20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23

recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques  
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		1 Acides	
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	2817	2817	2817
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	DIFLUORURE ACIDE D'AMMONIUM EN SOLUTION	AMMONIUM HYDROGENDIFLUORIDE SOLUTION	AMMONIUM HYDROGENDIFLUORIDE SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
Le danger secondaire	6.1	6.1	6.1
Carte pour désignation du danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II	II	II
Quantité limitée	1 I	1 I	
Les catégories de transport	2		
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		no	
Code IMDG «groupes de séparation»		2 Ammonium compounds	

### Information pour tous les modes de transport

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

### Autres informations

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Catégorie	H2	TOXICITÉ AIGUË	50	t	200	t
-----------	----	----------------	----	---	-----	---

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

##### moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

##### Autres ingrédients

parfums, amyl cinnamal

#### COV

COV (CH)	0	%
COV (CE)	0	%

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1	H314
Eye Dam. 1	H318
Acute Tox. 3	H301

#### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 1	Toxicité aiguë, Catégorie 1
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1

# neodisher IS

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
01.03.2023

Date d'impression  
31.05.23

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

## abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association  
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)  
IBC: Intermediate Bulk Container  
CAS: Chemical Abstracts Service  
TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)  
VOC: Volatile Organic Compound  
ISO: International Organization for Standardization  
OEL: Occupational exposure limit  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative  
SVHC: Substances of very high concern  
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
IMO: International Maritime Organization  
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals  
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals  
UN: United Nations  
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

## Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.